

Aide pour la relance et le soutien du secteur touristique : volet développement

REGION REUNION

Présentation du dispositif

L'aide prend la forme d'une subvention en faveur du soutien au Besoin en Fonds de Roulement qui contribue à maintenir l'activité de l'entreprise et à réduire les effets négatifs engendrés par l'épidémie du COVID 19.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises (au sens communautaire) relevant du secteur du tourisme, inscrites aux registres légaux de La Réunion et ayant un établissement dans l'Île (et disposant donc d'un numéro SIREN ou d'un numéro AMEXA), ayant plus de 3 ans d'activité à la date de dépôt du dossier de demande de subvention et dont l'effectif au 1er avril 2020 est inférieur à 50 salariés.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

La base de l'aide est le Financement forfaitaire du besoin en fonds de roulement de l'entreprise induit par la forte baisse ou l'absence de chiffre d'affaires du fait de l'absence d'activité, contrainte réglementaire ou de fait, durant la période de confinement au regard des coûts fixes de l'entreprise et la reprise progressive de l'activité.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Entreprises non éligibles : les entreprises n'appartenant pas aux codes APE figurant dans la liste ci-dessus, les entreprises sous forme de SNC ou SCI, les activités de pêche au gros, les chaînes franchisées de fast food, les entreprises disposant d'un effectif de plus de 50 salariés

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'aide varie en fonction de l'effectif et du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès du Guichet Unique « Entreprises et Développement Touristique » de la région Réunion.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Tourisme
- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

REGION REUNION

- Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE
Avenue René Cassin Moufia B.P 67190
97801 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9
Téléphone : 02 62 48 70 00
Télécopie : 02 62 48 70 71
E-mail : region.reunion@cr-reunion.fr

Source et références légales

Références légales

Programme Opérationnel Européen.